



CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE

20, 21 et 22 avril 2017
Place Bonaventure, Montréal, Québec

Nous, soussignés («Exposant»), acceptons de louer, pour notre utilisation, un espace d'exposition pour le Salon ExpoCam, une filiale propriété de Newcom Média Québec Inc., en conformité avec les clauses et conditions sur cette page et en page 3 de ce contrat. Les demandes télécopiées ou envoyées par courriel seront traitées comme des documents originaux et sont assujetties aux clauses et conditions de ce contrat.

- Toute l'information du salon sera envoyée à l'adresse suivante à moins d'indication contraire.
- L'information fournie ci-dessous apparaîtra dans le Guide officiel du salon à moins d'indication contraire.

Compagnie : _____

Personne-ressource Exposant : _____

Titre : _____

Courriel : _____

Adresse postale : _____

Suite: _____

Ville : _____

Province/État : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

2^e personne-ressource : _____

Titre : _____

Courriel : _____

Site Internet : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

- Produits/services exposés : _____
 - Veuillez inscrire tout concurrent ne devant pas être situé près de votre kiosque. _____
 - Oui, je veux recevoir des renseignements sur les salons du camionnage dans l'avenir.
 - Oui s'il vous plaît, veuillez m'envoyer des informations pertinentes et en temps utiles, concernant des partenaires de l'industrie de confiance.
- Tout contenu est examiné par la direction du salon d'ExpoCam et sujet à approbation. Cela garantit que le contenu fourni est pertinent et d'intérêt.

A. PRÉFÉRENCE D'ESPACE D'EXPOSITION :

1^{er} choix : _____

2^e choix : _____

3^e choix : _____

4^e choix : _____

B. DIMENSION DE L'ESPACE D'EXPOSITION (MINIMUM 100 pi²) :

OFFRE SEULEMENT VALABLE POUR LES RECRUTEURS

100 pi² à 19,50 \$/pi² : _____ \$
comprend rideaux de séparation entre les kiosques en (noir), tapis (gris) , une (1) table drapée de 6' (noire), deux (2) chaises en tissu , enseigne frontale . (Aucune substitution possible)

100 – 599 pi² à 19,50 \$/pi² : _____ \$

600 – 1 999 pi² à 15,10 \$/pi² : _____ \$

2 000 + pi² à 13,50 \$/pi² : _____ \$

Supplément de COIN pour kiosque droit de 100 – 599 pi² : _____ \$

150 \$ par coin :

Option : ajoutez votre logo dans le guide officiel d'ExpoCam 2017 150 \$ _____ \$

NOUVEAU CETTE ANNÉE

Les exposants doivent avoir leur surface d'exposition recouverte d'un tapis ou de tout autre revêtement de plancher adéquat. Vous avez le choix d'apporter votre propre tapis ou de le louer auprès de GES.

SOUS-TOTAL _____ \$

Plus 5% TPS _____ \$

Plus 9,975% TVQ _____ \$

TOTAL _____ \$

C. SIGNATURE REQUISE :

Le ou la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des clauses et conditions à l'endos (page 2) de cette entente et s'engage à les respecter.

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

AUCUN ESPACE D'EXPOSITION NE SERA RÉSERVÉ SANS PAIEMENT RECU.

Chèque payable à l'ordre de Newcom Média Québec.

ENVOYEZ VOTRE CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE AINSI QUE VOTRE PAIEMENT À :

Newcom Média Québec
6450 rue Notre Dame ouest, Bureau 100, Montréal, QC H4C 1V4
OU
Newcom Média Québec
80 Valleybrook Drive, Toronto, Ontario, Canada M3B 2S9
Téléphone : 416-510-5234 • Télécopieur : 416-510-5140

CONDITIONS DE PAIEMENT

50% au plus tard le 6 septembre 2016, 50% au plus tard le 9 janvier 2017

Ne pas écrire dans l'espace ci-dessous. Faites une copie pour vos dossiers. Acceptation par la direction. Cette demande a été acceptée et l'espace a été alloué comme suit :

Numéro(s) d'emplacement : _____

Total pieds carrés : _____

Signature de la direction : _____

Logo

Date de réception du contrat : _____

Notes: _____

Coût de l'emplacement : _____

\$ Logo : _____

\$ TPS : _____

\$ TVQ : _____

\$ Total : _____

Paiement reçu : _____

Chèque : _____

Montant : _____

\$

Date : _____

Solde : _____

\$

Paiement reçu : _____

Chèque : _____

Montant : _____

\$

Solde : _____

\$



Compagnie : _____

Quel est le type de votre compagnie?

 Fabricant Services Association Media

 Autre (précisez) _____

Veuillez cocher les catégories de produits correspondant à votre compagnie. (Quatre(4) catégories maximum)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Articles spéciaux et services | <input type="checkbox"/> Peintures et produits connexes |
| <input type="checkbox"/> Balances de bord/Plaques | <input type="checkbox"/> Pièces et accessoires de camion et remorque |
| <input type="checkbox"/> Bâtiments d'acier - préfabriqués | <input type="checkbox"/> Pneus/Roues/ Moyeux/ Accessoires et entretien |
| <input type="checkbox"/> Bennes de camion/Coffre d'outils et accessoires de camion | <input type="checkbox"/> Produits et services de santé |
| <input type="checkbox"/> Carburant/Huile/Lubrifiants et additifs | <input type="checkbox"/> Publications/ Commerciales et techniques |
| <input type="checkbox"/> Communications/Audio/Appareils électroniques personnels | <input type="checkbox"/> Recrutement |
| <input type="checkbox"/> Compagnies d'assurances/Courtiers | <input type="checkbox"/> Réfrigération de remorque |
| <input type="checkbox"/> Compartiments-couchettes et accessoires | <input type="checkbox"/> Relais routiers/Stations-service |
| <input type="checkbox"/> Composantes d'échappement et accessoires/Services | <input type="checkbox"/> Remorquage et services de récupération |
| <input type="checkbox"/> Composantes électriques/Éclairage et accessoires | <input type="checkbox"/> Repérage de véhicules - télématique /Communications |
| <input type="checkbox"/> Décalcomanie/Signalisation/Graphiques | <input type="checkbox"/> Service des permis/Organismes gouvernementaux |
| <input type="checkbox"/> Équipement d'atelier/Pont élévateur/Outils | <input type="checkbox"/> Sièges et accessoires |
| <input type="checkbox"/> Équipement de sécurité - Signalisation/Perceptibilité | <input type="checkbox"/> Suspension/Systèmes de direction et composantes/
Sellettes d'attelage |
| <input type="checkbox"/> Fabricant de fourgons | <input type="checkbox"/> Systèmes d'air climatisé /Groupe auxiliaire de bord |
| <input type="checkbox"/> Fabricants de camions/Location/Vente | <input type="checkbox"/> Systèmes de gonflement de pneus |
| <input type="checkbox"/> Fabrication de remorques/Location/Vente | <input type="checkbox"/> Systèmes de rétroviseurs et produits reliés |
| <input type="checkbox"/> Filtration | <input type="checkbox"/> Systèmes de sécurité – Installations de camions et
de remorques |
| <input type="checkbox"/> Finances/Taxes/Droit | <input type="checkbox"/> Toiles/Bâches/Ensembles de parois |
| <input type="checkbox"/> Formation et écoles | <input type="checkbox"/> Transmissions/Organes de transmission/
Essieux et composantes |
| <input type="checkbox"/> Freins et accessoires | <input type="checkbox"/> Ventilateurs |
| <input type="checkbox"/> Installations et services d'entretien | <input type="checkbox"/> Vêtements & Uniformes |
| <input type="checkbox"/> Logiciel – Flotte/Logistique/Routage | |
| <input type="checkbox"/> Matériel de nettoyage | |
| <input type="checkbox"/> Moteurs et composantes reliées | |
| <input type="checkbox"/> Parois intérieures de remorque | |

EXPOCAM 2017

Conditions générales

1. OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

- L'exposant accepte de se conformer à tous les règlements adoptés par Newcom Média Québec Inc., et ExpoCam et accepte qu'il appartient à Newcom Média Québec Inc. de prendre la décision finale lors de l'adoption de tout règlement jugé nécessaire avant, pendant et après l'exposition.
- L'exposant accepte de respecter tout contrat syndical et de relations de travail en vigueur, toute entente conclue entre Newcom Média Québec Inc. et les sous-traitants officiels affectés à l'exposition et les entreprises travaillant dans l'édifice où l'exposition a lieu et de respecter les lois du travail de la juridiction où l'édifice est situé. L'exposant s'engage à ne commettre aucun geste direct ou indirect en lien avec l'exposition entraînant une infraction aux lois, règlements ou ordonnances de tout gouvernement ou autorité réglementaire.
- L'exposant accepte de se conformer à toutes les règles et clauses de la Loi québécoise sur la santé et la sécurité au travail. L'exposant accepte de se procurer, à ses frais, toute licence ou permis requis, y compris et sans restriction, auprès des autorités gouvernementales, associations commerciales ou d'industrie et autres tierces parties pour la conduite de ses affaires durant le salon et de payer toute taxe qui peut lui être réclamée résultant de la conduite de ses affaires dans l'espace d'exposition alloué.
- L'exposant accepte de ne pas organiser ou être associé à tout concours promotionnel en vertu duquel un ou des prix excédant une valeur de 50\$ est ou sont offerts à moins que l'exposant (i) prouve à Newcom Média Québec Inc. que le concours respecte la loi et (ii) fournisse à Newcom Média Québec Inc. une lettre de crédit ou autre document de sécurité satisfaisant garantissant la valeur du ou des prix.
- L'exposant accepte de respecter les lois sur le tabac en vigueur sur les lieux de l'exposition et de s'assurer que ses représentants, agents, employés et personnes de qui il est légalement responsable respectent ces mêmes lois.
- Aucun exposant ne peut exposer des produits contrefaits ou contrefaire des produits, ou exposer des produits d'un autre manufacturier qui ont été achetés ou obtenus d'un distributeur ou d'un autre manufacturier, ou tout autre produit considéré par la direction du salon, à son entière discrétion, comme étant mis en marché de manière trompeuse ou illégale. Les exposants qui exposeront sur le plancher du salon ou qui offriront dans leur catalogue amené à ExpoCam des produits considérés comme violant un brevet ou une marque de commerce devront faire face à des sanctions de la part de la direction du salon. Ces sanctions sont à la discrétion de la direction du salon et peuvent comprendre la fermeture du kiosque ainsi que l'interdiction au salon et la perte de privilèges d'ancienneté et autres sanctions jugées appropriées par la direction du salon.

2. EXPOSITION

- L'exposant accepte d'occuper l'espace consenti par contrat toute la durée du salon et d'exposer seulement les produits décrits dans ce contrat.
- Newcom Média Québec Inc. se réserve le droit, à son unique et entière discrétion, de (i) déterminer l'admissibilité des exposants et des articles présentés à l'exposition, (ii) rejeter ou interdire les articles et exposants que Newcom Média Québec Inc. considère inacceptables, (iii) relocaliser des exposants ou des articles présentés à l'exposition lorsque Newcom Média Québec Inc. croit que la relocalisation est nécessaire au maintien du caractère et/ou du bon ordre de l'exposition.

3. CESSION OU SOUS-LOCATION

L'exposant ne cédera aucun droit relatif à cette entente ou ne sous-louera d'espace sans l'autorisation écrite de Newcom Média Québec Inc. qui se réserve le droit d'accorder ou non cette autorisation.

4. ASSURANCE

L'exposant doit obtenir et détenir à ses frais, pour la période comprise entre la date de sa première entrée et celle de sa dernière sortie du salon, une police d'assurance acceptable par Newcom Média Québec Inc. La police d'assurance doit nommer Newcom Média Québec Inc. comme co-assuré et assurer l'exposant contre toute réclamation découlant directement ou indirectement de la présence de l'exposant ou de ses activités au salon. La police doit prévoir une couverture d'au moins 2 000 000 \$ pour chaque sinistre distinct. L'exposant doit fournir à Newcom Média Québec Inc. une attestation d'assurance avant la date d'emmanagement.

5. INDEMNITÉS

- L'exposant accepte tous les risques associés à l'utilisation de l'espace d'exposition et de ses environs. L'exposant ne peut entreprendre aucune réclamation ou exiger ou entreprendre aucun recours judiciaire contre Newcom Média Québec Inc., les commanditaires de l'exposition ou les installations où se déroule le salon pour tout sinistre, dommage ou blessure causés à l'exposant, à ses représentants, employés, agents ou à leur propriété.
- L'exposant accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Newcom Média Québec Inc., les commanditaires et les installations où se déroule le salon, leurs représentants respectifs, leur mandataires et employés contre toute réclamation et tous frais de quelque nature découlant de son occupation de l'espace d'exposition et de ses environs en cas de blessure, décès, dommages à la propriété ou tout autre dommage subi par l'exposant, ses représentants, ses mandataires, ses employés ou personnes sous sa responsabilité, ou Newcom Média Québec Inc., ou un visiteur au salon, sauf dans le cas où de tels dommages, blessure ou décès seraient causés par la négligence grave ou une faute intentionnelle de Newcom Média Québec Inc.

6. BIENS DE L'EXPOSANT

Tous les biens de l'exposant au salon sont sous son entière responsabilité et Newcom Média Québec Inc. n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages à ces biens.

7. ÉDIFICE

L'exposant est responsable de tout dommage qu'il peut causer aux installations ou à toute propriété de Newcom Média Québec Inc., à ses représentants ou à tout autre exposant. L'exposant ne peut appliquer aucune peinture, laque, adhésif ou autre enduit sur les installations ou aux propriétés de Newcom Média Québec Inc., des ses représentants ou de tout autre exposant.

8. ANNULATION ET RÉSILIATION

Ce contrat peut être annulé uniquement si un avis écrit est reçu par Newcom Média Québec Inc. Tous les dépôts reçus à la date de réception de l'avis d'annulation sont non-remboursables. Si un avis d'annulation est soumis 180 jours ou moins de la première journée du salon, l'exposant est tenu de payer entièrement l'espace loué en vertu du présent contrat.

Si l'exposant ne fait pas son paiement comme prévu ou omet de se conformer aux clauses de ce contrat, Newcom Média Québec Inc. se réserve le droit d'annuler ce contrat sans préavis et tous les droits de l'exposant ci-mentionnés seront déclarés nuls et résiliés. Tout paiement effectué par l'exposant sera conservé par la direction du salon à titre de dommages-intérêts pour rupture de contrat. L'omission de se présenter à l'événement ne dégage pas l'exposant de sa responsabilité de paiement complet de l'espace loué.

9. DÉMONTAGE DES KIOSQUES

L'exposant accepte de ne pas débuter le démontage de son kiosque ou d'enlever son matériel d'exposition durant toute la durée du salon, mais de tout garder intact jusqu'à l'heure de fermeture de la dernière journée du salon. L'exposant accepte aussi d'enlever son kiosque et son matériel d'exposition du site d'exposition avant l'échéance final du démontage ou, advenant le non respect de ce règlement, l'exposant accepte de défrayer toute somme additionnelle pouvant en résulter.

10. ANNULATION COMPLÈTE OU PARTIELLE DU SALON

Advenant que les installations où le salon aura lieu ou a lieu sont détruites ou deviennent inoccupables, pour des motifs indépendants de la volonté de Newcom Média Québec Inc. et des commanditaires ou si, pour une quelconque raison, Newcom Média Québec Inc. n'est pas en mesure de permettre à l'exposant d'occuper les installations ou l'espace, ou si le salon est annulé ou écourté, Newcom Média Québec Inc. et les commanditaires ne seront tenus responsables d'aucune perte commerciale, perte de profits, dommages ou frais de quelque nature dont pourrait souffrir l'exposant. Sans s'y limiter, les motifs comprennent: sinistre, explosion, incendie, foudre, inondation, météo, épidémie, tremblement de terre ou autres catastrophe naturelle, action ennemie, émeute ou désobéissance civile, grève, lock-out ou boycottage.

11. CHÈQUES SANS PROVISION

Des frais administratifs de 50 \$ seront facturés à l'exposant pour tout chèque retourné par la banque pour insuffisance de fonds.